AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0057
FR0000038242-FS0014

9 janvier 2015

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

QUANTEL

(Euronext Paris)

Par courriers reçus le 9 janvier 2015, la société Amiral Gestion[1] (9 avenue Percier, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 31 décembre 2014, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société QUANTEL et détenir, à cette date, pour le compte desdits fonds, 476 768 actions QUANTEL représentant autant de droits de vote, soit 5,89% du capital et 5,37% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuils résulte d'une acquisition d'actions QUANTEL sur le marché.

Par ailleurs, le déclarant a précisé détenir, au 9 janvier 2015, 491 971 actions QUANTEL représentant autant de droits de vote, soit 6,08% du capital et 5,54% des droits de vote de cette société[2].

———

[1] Contrôlée par M. François Badelon.
[2] Sur la base d'un capital composé de 8 096 015 actions représentant 8 880 015 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.